



Restauration scolaire 2023-2024

Note aux parents des élèves

Samoëns, le 26 mai 2023

N°/Réf JCM/LB/LG.2023.0
Affaire suivie par Pascale DUNOYER - Service Enfance-Jeunesse
Email enfance-jeunesse@mairiedesamoens.fr

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, vous allez peut-être devoir inscrire vos enfants aux activités du service périscolaire de la commune. Afin de faciliter cette démarche, nous faisons évoluer les périodes d'inscription au restaurant scolaire pour l'année 2023-2024.

Le mode d'inscription au forfait est conservé. Vous pourrez inscrire vos enfants pour 1 à 4 repas par semaine. La tarification s'établit à partir du prix unitaire de la formule que vous aurez choisie. La délibération municipale relative aux tarifs du restaurant scolaire est à consulter sur le site de la mairie. Vous trouverez ci-joint un tutoriel pour procéder aux réservations.

Les demandes de réservation seront ouvertes du 23 juin au 3 juillet.

Nous vous recommandons d'effectuer vos demandes **pour l'ensemble de l'année**. Néanmoins, pour pouvoir répondre à d'éventuelles incertitudes de votre part, des périodes d'inscription supplémentaires seront ouvertes comme suit :

- Réservations pour la période du 06/11/2023 au 22/12/2023 à effectuer entre le 16/10/2023 et le 20/10/2023
- Réservations pour la période du 08/01/2024 au 16/02/2024 à effectuer entre le 18/12/2023 et le 22/12/2023
- Réservations pour la période du 04/03/2024 au 12/04/2024 à effectuer entre le 12/02/2024 et le 16/02/2024
- Réservations pour la période du 29/04/2024 au 05/07/2024 à effectuer entre le 08/04/2024 et le 12/04/2024

Pour les collégiens uniquement : afin de palier aux modifications d'emploi du temps des collégiens en début d'année, une demande de modification par mail pourra être effectuée une fois que celui-ci sera définitif.

Pour rappel, les demandes d'annulation de repas se font **uniquement** par mail, au plus tard le mardi précédant la semaine de l'absence. Les demandes d'absence réalisées via le portail citoyen ne seront pas prises en compte.

Le service Enfance-Jeunesse reste à votre disposition pour tout renseignement à l'adresse mail enfance-jeunesse@mairiedesamoens.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire
Jean-Charles MOGENET

